

**Communiqué de Jean-Pierre Versini-Campinchi,**  
**avocat de Monsieur François Fillon, ancien Premier Ministre.**

Mon Cabinet est chargé depuis vendredi dernier d'engager une action en diffamation contre les auteurs du livre « *Sarko s'est tuer* » et qui sont eux-mêmes les rédacteurs de l'article paru en page 1 et 6 du journal *Le Monde* dans son édition du dimanche 9 et lundi 10 novembre titré ainsi « *Fillon a sollicité l'Elysée pour accélérer les poursuites judiciaires contre Sarkozy* ».

Un fait nouveau est intervenu ce matin : l'enregistrement par les journalistes, Messieurs Davet et Lhomme, de leur conversation avec Monsieur Jouyet, a pu être entendu par fragments par plusieurs journalistes, notamment ceux de *Itélé* et de *Bfm TV* qui en ont témoigné dès ce matin en direct sur leurs chaînes respectives.

Dès lors, le contenu de cet enregistrement ayant été partiellement rendu public, nous allons engager une procédure de référé d'heure à heure devant le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris aux fins de lui demander soit de nous faire remettre, soit de faire remettre à un tiers de son choix, une copie intégrale de l'enregistrement audio, ceci aux fins que cette pièce puisse être versée dans la procédure pénale qui sera aussitôt engagée. Cette procédure de référé est un préalable puisque la loi exige que la demande soit faite auprès du Juge des Référés « *avant tout procès* ».

Paris, le 10 novembre 2014 à 16 heures.

Jean-Pierre Versini-Campinchi  
Avocat à la Cour



Société d'avocats au Barreau de Paris  
4, rue de la Tour des Dames - 75009 Paris  
Tél. 01.45.26.62.41 - Fax. 01.48.78.26.52  
Mobile. 06.11.44.11.44